



BSPA vzw/asbl
BELGIAN SWIMMING POOL ASSOCIATION

CERTIFICAT 2018

délivré à la firme

Bepa sa

attestant de son engagement à respecter le code de déontologie de l'ASSOCIATION BELGE DE LA PISCINE, et prioritairement :

- ✓ à observer la législation et les règles de l'art propres à la profession.
- ✓ à s'abstenir de toute concurrence illicite et déloyale.
- ✓ à s'interdire toute pratique commerciale abusive.
- ✓ à ne mettre en oeuvre que des produits et des appareillages assurant la sauvegarde des intérêts du client et de la communauté.

Le Titulaire

Le Président de la B.S.P.A

www.bspa.be